

SI VOUS AVEZ SUBI DES ABUS SEXUELS COMMIS PAR KENNETH ESTABROOKS ENTRE 1953 ET 1975 – VOUS POURRIEZ ÊTRE ÉLIGIBLE POUR UNE INDEMNISATION

La lecture du présent avis pourrait être éprouvante. Il est possible que vous préféreriez attendre d'être dans un environnement calme avant de poursuivre la lecture, ou de demander à une autre personne de le lire pour vous, car son contenu pourrait raviver des souvenirs ou des émotions difficiles. La ligne d'assistance de Violence Sexuelle Nouveau-Brunswick est accessible 24 h sur 24, 7 jours sur 7 au 506-454-0437. Des soutiens émotionnels et pour la santé mentale sont disponibles à saintjohnrecourscollectif.kpmg.ca.

Veillez lire cet avis attentivement. Celui-ci pourrait avoir une incidence sur vos droits même si vous ne faites rien.

Cet avis est pour vous informer que la Cour du Banc du Roi du Nouveau Brunswick a approuvé un règlement atteint dans un recours collectif contre la Ville de Saint John au nom des survivants d'abus sexuels commis par Kenneth Estabrooks.

Les membres du groupe admissibles peuvent maintenant faire une demande d'indemnisation selon le règlement.

Qui a droit à une indemnisation ?

Vous pourriez être éligible pour une indemnisation si vous avez souffert un préjudice résultant d'un abus sexuel de Kenneth Estabrooks dans la Ville de Saint John entre le 1^{er} janvier 1953 et le 1^{er} novembre 1975, alors qu'il était employé en tant qu'agent de police.

Qu'est-ce qui est disponible selon le règlement ?

Il y a un fonds de règlement de 16,5 millions de dollars disponible pour payer les membres du groupe admissibles ainsi que certains frais et dépenses, incluant un honoraire pour le demandeur représentatif et les honoraires des avocats dans les montants approuvés par la Cour.

Les membres du groupe peuvent être admissibles pour une indemnisation selon le Règlement s'ils soumettent une demande de règlement avant le **13 avril 2027**. Des demandes d'indemnisation peuvent également être soumises au nom de membres du groupe décédés le ou après le 16 mai 2024.

La Cour a désigné un parti tiers, appelé l'Administrateur (KPMG), qui décidera de toutes les réclamations selon un Processus de réclamation défini dans le Règlement.

Le montant payé pour chaque réclamation approuvée dépendra de la nature du préjudice vécu par chaque membre et le nombre de demandes d'indemnisations approuvées.

Comment puis-je faire une demande de Réclamation ?

La période de réclamation est ouverte jusqu'au **13 avril 2027**. Durant cette période, vous pouvez faire une demande de réclamation en remplissant le Formulaire de réclamation et en l'envoyant (ainsi que tout document d'appui, le cas échéant) auprès de l'Administrateur par courriel à saintjohnclassaction@kpmg.ca ou par courrier à :

KPMG INC.
600 de Maisonneuve Blvd. West
Suite 1500, KPMG Tower
Montréal QC H3A 0A3
Attention: Administrateur du Recours
Collectif concernant les abus d'Estabrooks à
Saint John

La date limite pour soumettre une demande de réclamation est le **13 avril 2027**. Dans les trois (3) mois suivant cette date, vous pourriez soumettre une réclamation tardive par écrit expliquant votre incapacité à soumettre un formulaire de réclamation à temps. Après cela, il sera trop tard pour faire une demande de réclamation selon le Règlement.

Puis-je recevoir de l'aide avec ma demande de réclamation ?

Oui. Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, vous pouvez contacter l'Administrateur à 1-855-609-2759 ou par courriel à saintjohnclassaction@kpmg.ca

Vous pouvez également obtenir des avis juridiques et obtenir de l'aide de la part d'un des cabinets d'avocats pour les membres du groupe aux coordonnées ci-dessous :

Koskie Minsky LLP	McKiggan Hebert
estabrooksabuseclassaction@kmlaw.ca	info@mckigganhebert.ca
Téléphone : 1-866-777-6323	902-423-2050

Comment puis-je obtenir plus d'informations ?

Pour plus d'informations, incluant les ressources pour obtenir du soutien pour la santé émotionnelle et la santé mentale, veuillez visiter le site du règlement à saintjohnrecourscollectif.kpmg.ca ou contacter l'administrateur à :

Courriel : saintjohnclassaction@kpmg.ca

Téléphone : 1-855-609-2759

Courriel ou Coursier :

KPMG INC.
600 de Maisonneuve Blvd. Ouest
Suite 1500, KPMG Tower
Montréal QC H3A 0A3
Attention : Administrateur du Recours
Collectif concernant les abus d'Estabrooks à
Saint John

En personne:

KPMG INC.
City Hall Building
15 Market Square, Suite 501
Saint John, NB E2L 3V6

An English version of this notice is available on this website (saintjohnclassaction.kpmg.ca) or via email (saintjohnclassaction@kpmg.ca).